

## 57<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# INVITATION

---

Vendredi 24 avril 2020 à Bâle

En raison de la situation extraordinaire liée au **coronavirus**, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire **à huis clos, sans la participation physique des actionnaires.**

Toutes les actionnaires et tous les actionnaires ont la possibilité de faire parvenir au représentant indépendant **une procuration par correspondance ou électronique**, avec leurs instructions.

**Modalités organisationnelles à partir de la page 18.**



# Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe pour l'exercice 2019
2. Décharge
3. Répartition du bénéfice résultant du bilan
4. Élections
  - 4.1 **Conseil d'administration**
    - 4.1.1 Andreas Burckhardt (membre et président lors d'un même vote)
    - 4.1.2 Andreas Beerli
    - 4.1.3 Christoph B. Gloor
    - 4.1.4 Hugo Lasat
    - 4.1.5 Christoph Mäder
    - 4.1.6 Markus R. Neuhaus
    - 4.1.7 Thomas von Planta
    - 4.1.8 Thomas Pleines
    - 4.1.9 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
    - 4.1.10 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
  - 4.2 **Comité de rémunération**
    - 4.2.1 Christoph Mäder
    - 4.2.2 Thomas Pleines
    - 4.2.3 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
    - 4.2.4 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
  - 4.3 **Représentant indépendant**  
Christophe Sarasin
  - 4.4 **Organe de révision**  
Ernst & Young AG
5. Rémunérations
  - 5.1 Rémunération du conseil d'administration
  - 5.2 Rémunération de la direction du groupe
    - 5.2.1 Rémunération fixe
    - 5.2.2 Rémunération variable

# Ordre du jour

## 1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe pour l'exercice 2019

### Proposition

Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'exercice 2019.

## 2. Décharge

### Proposition

Le conseil d'administration propose d'accorder la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion de l'entreprise.

## 3. Répartition du bénéfice résultant du bilan

### Proposition

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan comme suit:

Bénéfice annuel 2019	CHF	551 688 704.77
Report de bénéfice de l'exercice précédent	CHF	770 322.44
Bénéfice résultant du bilan	CHF	<u>552 459 027.21</u>
Dividende	CHF	- 312 320 000.00
Affectation aux réserves libres	CHF	<u>- 240 000 000.00</u>
Report sur nouvel exercice	CHF	139 027.21

La somme des dividendes de CHF 312 320 000.00 correspond à un dividende brut de CHF 6.40 par action, ou de CHF 4.16 par action après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 27 avril 2020 et le premier jour de négoce ex-dividende est le 28 avril 2020. La date prévue pour le paiement est le 30 avril 2020.

## 4. Élections

### 4.1 Conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose la réélection de Andreas Burckhardt (également comme président du conseil d'administration lors du même vote), Andreas Beerli, Christoph B. Gloor, Hugo Lasat, Christoph Mäder, Markus R. Neuhaus, Thomas von Planta, Thomas Pleines, Hans-Jörg Schmidt-Trenz et Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen comme membres du conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante.

#### Notes explicatives

Les détails des CV du président et des membres du conseil d'administration peuvent être consultés dans le rapport de Corporate Governance aux pages 76 – 79 du rapport de gestion 2019 sur:

[www.baloise.com/fr/home/investisseurs/publications](http://www.baloise.com/fr/home/investisseurs/publications)



#### 4.1.1 Andreas Burckhardt

Né en 1951, de nationalité suisse

Docteur en droit, avocat

Membre du conseil d'administration depuis 1999 et président du conseil d'administration depuis 2011.

Élection comme président et membre du conseil d'administration lors du même vote.



#### **4.1.2 Andreas Beerli**

Né en 1951, de nationalité suisse

Docteur en droit

Membre du conseil d'administration depuis 2011.



#### **4.1.3 Christoph B. Gloor**

Né en 1966, de nationalité suisse

Économiste d'entreprise ESCEA

Membre du conseil d'administration depuis 2014.



#### **4.1.4 Hugo Lasat**

Né en 1964, de nationalité belge

Master's Degrees in Economic Sciences and in Finance

Membre du conseil d'administration depuis 2016.



**4.1.5 Christoph Mäder**

Né en 1959, de nationalité suisse

Avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2019.



**4.1.6 Markus R. Neuhaus**

Né en 1958, de nationalité suisse

Docteur en droit, expert fiscal diplômé

Membre du conseil d'administration depuis 2019.



**4.1.7 Thomas von Planta**

Né en 1961, de nationalité suisse

Docteur en droit, avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2017.





**4.1.8 Thomas Pleines**

Né en 1955, de nationalité allemande

Avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2012.



**4.1.9 Hans-Jörg Schmidt-Trenz**

Né en 1959, de nationalité allemande

Professeur, Dr. rer. pol.

Membre du conseil d'administration depuis 2018.



**4.1.10 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen**

Née en 1975, de nationalité suisse

Professeur, docteur en droit, avocate

Membre du conseil d'administration depuis 2016.

## **4.2 Comité de rémunération**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire les membres du conseil d'administration mentionnés ci-après comme membres du comité de rémunération pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante:

- 4.2.1** Christoph Mäder
- 4.2.2** Thomas Pleines
- 4.2.3** Hans-Jörg Schmidt-Trenz
- 4.2.4** Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen

## **4.3 Représentant indépendant**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire Christophe Sarasin, avocat, comme représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante.

## **4.4 Organe de révision**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire Ernst & Young AG, Bâle, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020.

## 5. Rémunérations

### 5.1 Rémunération du conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant total de la rémunération du conseil d'administration pour le prochain exercice 2021 à CHF 3,377 millions.

#### Notes explicatives

Les honoraires sont inchangés depuis 2008. Le président du conseil d'administration exerce son mandat à temps plein et bénéficie d'une rémunération fixe (CHF 1 320 000). Il n'a pas droit à une rémunération variable et ne reçoit donc ni une allocation issue du Performance Pool, ni une allocation du PSU. Les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe pour leur collaboration au sein du conseil d'administration (CHF 125 000), ainsi que pour les fonctions supplémentaires qu'ils assument dans les comités du conseil d'administration (CHF 70 000 pour la présidence, CHF 50 000 pour les membres). Cette rémunération n'est pas liée à la réalisation d'objectifs de résultat ou de performances spécifiques. Les montants tiennent compte de la responsabilité et de la charge de travail des différentes fonctions.

Des données détaillées portant sur les années précédentes et les montants à attribuer à chaque membre du conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération aux pages 104 et 105 du rapport de gestion 2019.

La rémunération pour l'exercice 2021 comprend les cotisations légales que l'employeur est tenu de verser aux assurances sociales étatiques, plus un supplément de 1 % maximum de l'honoraire total pour l'augmentation des taux de cotisation ou des cotisations plus élevées à la suite de changements dans le conseil d'administration.

Une partie des honoraires est versée sous forme d'actions bloquées de la Bâloise. De manière analogue au plan de souscription d'actions pour la direction, les membres du conseil d'administration bénéficient d'une réduction de 10 % sur le prix du marché. Désormais, les actions sont présentées comme un élément de rémunération au prix total du marché (et non plus à 90 % de ce prix), car cela correspond aux coûts réels pour la

**57<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**INVITATION**

Bâloise. La rémunération proposée pour 2021 est donc supérieure d'environ CHF 70 500 à celle de l'année précédente.

Dans le cadre du régime de rémunération en vigueur, ni le président ni les membres du conseil d'administration n'ont droit à des cotisations à la caisse de pension et de telles cotisations ne sont pas versées au président ni aux membres du conseil d'administration.

Exercice	Honoraires de base	Honoraires de comité	Cotisations légales aux assurances sociales	Décote du plan de souscription d'actions	Total rémunération	
<b>2020</b>	2 445 000	790 000	71 978		3 306 978	Approuvée par l'AG 2019
dont le président du CA	1 320 000	–	–		1 320 000	
dont les autres membres du CA	1 125 000	790 000	71 978		1 986 978	
<b>2021</b>	2 445 000	790 000	71 726	70 528	3 377 254	Approuvée par l'AG 2020
dont le président du CA	1 320 000	–	–	17 333	1 337 334	
dont les autres membres du CA	1 125 000	790 000	71 726	53 194	2 039 920	

Montants en CHF; cotisations aux assurances sociales, jusqu'au seuil formateur de rente ou assurable, y compris supplément de 1 % du montant total des honoraires.

## 5.2 Rémunération de la direction du groupe

La systématique propre à la rémunération destinée à la direction du groupe n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Elle repose sur les dispositions de la directive sur la rémunération édictée par le conseil d'administration et sur le règlement de rémunération. Elle se compose d'une rémunération fixe (salaire de base versé en espèces) et d'une rémunération variable. La rémunération variable comprend le Performance Pool et les Performance Share Units.

- Le montant du **Performance Pool (PP)** est fixé ex post par le comité de rémunération. Les principaux indicateurs suivants sont pris en compte sur la base d'une évaluation systématique: mise en œuvre de la stratégie, résultat opérationnel, risques pris et évolution du cours de l'action, y compris les dividendes (Total Shareholder Return, TSR) par rapport aux concurrents. La valeur escomptée du Performance Pool s'élève à 60 % du salaire de base, un maximum de 90 % du salaire de base peut être versé.
- Les **Performance Share Units (PSU)** permettent aux membres de la direction du groupe de participer à la performance de l'entreprise et constituent un outil d'engagement à long terme. Les PSU sont émises sous forme de droits de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la valeur escomptée correspond à 40 % du salaire de base.

Dans l'article 32, alinéa 4 de ses statuts, la Bâloise stipule que la valeur escomptée de l'ensemble des rémunérations variables des membres de la direction générale peut s'élever au maximum à 130 % du salaire de base.

Le montant soumis pour approbation à l'assemblée générale correspond à la valeur des actions (PP) ou des droits (PSU) au moment de l'attribution. Ceci ne tient pas compte du fait que les actions soient exposées au marché pendant la période de blocage (PP) ou d'acquisition des droits (PSU) de trois ans et peuvent, de ce fait, avoir une valeur supérieure ou inférieure après ces trois ans. Un deuxième élément vient s'ajouter pour les PSU: pendant la période de prestations de trois ans, la Bâloise compare son TSR avec le TSR des autres assureurs de l'indice STOXX 600 Europe Insurance Index. Le facteur de conversion des droits en actions peut être compris entre 0,0 (la Bâloise se trouve dans

le quart le moins performant du groupe de référence) et 2,0 (la Bâloise étant la meilleure société du groupe de référence). Le conseil d'administration ne peut anticiper ces évolutions futures et propose donc que la rémunération variable soit approuvée au moment de l'attribution. La performance après la date d'attribution est publiée dans le rapport annuel depuis des années (voir pages 89 et 97 du rapport de gestion 2019).

La somme totale pour la rémunération fixe ① et la somme totale pour la rémunération variable ②, y compris les cotisations estimées de l'employeur à des institutions de prévoyance (caisse de pension, assurances sociales étatiques) jusqu'au seuil formateur de rente ou assurable, sont soumises à l'assemblée générale pour approbation. Les montants soumis à approbation portent sur les périodes respectives suivantes: rémunération fixe pour le prochain exercice 2021 et rémunération variable pour l'exercice en cours 2020.

	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération totale	
	Salaire de base	Performance Pool	Performance Share Units	Total rémunération variable	
<b>Valeur escomptée</b>	100 %	60 %	40 %	100 %	200 %
<b>Valeur maximale</b>	100 %	90 %	40 %	130 %	230 %

①

②

## 5.2.1 Rémunération fixe de la direction du groupe

### Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant total de la rémunération fixe destinée à la direction du groupe pour le prochain exercice 2021 à CHF 4,007 millions.

### Notes explicatives

En raison du départ du Thomas Sieber de la direction du groupe et de la résiliation de son contrat de travail au 31 août 2020, la rémunération fixe de CHF 4,007 millions proposée pour la direction du groupe est inférieure de CHF 0,731 million à celle de l'année précédente. La division Corporate Center sera dissoute et la direction générale du groupe sera réduite à cinq membres.

Les montants soumis pour approbation dans les points 5.2.1 et 5.2.2 de l'ordre du jour comprennent les cotisations estimées de l'employeur à des institutions de prévoyance (caisse de pension, assurances sociales étatiques). Si les taux de cotisation ou les seuils dans l'assurance sociale étatique augmentent, les montants de prévoyance proposés ici augmentent en conséquence.

montant en CHF	2020	2021
	Montant maximal	Montant maximal
– Rémunération fixe	3 871 000	3 250 000
– Cotisations aux institutions de prévoyance	867 007	757 374
<b>Total rémunération fixe</b>	<b>4 738 007</b>	<b>4 007 374</b>
	Approuvée par l'AG 2019	Proposition à l'AG 2020

## 5.2.2 Rémunération variable de la direction du groupe

### Proposition

Le conseil d'administration propose que le montant maximum de la rémunération variable destinée à la direction du groupe pour l'exercice financier 2020 en cours soit fixé à CHF 5,149 millions.

### Notes explicatives

La rémunération maximale demandée se compose des éléments suivants:

- (i) CHF 3,204 millions, sur la base du Performance Pool maximal de 90 % du salaire de base,
- (ii) CHF 1,300 millions, qui sont fondés sur la valeur cible des Performance Share Units de 40 % du salaire de base et sont calculés à la date d'attribution, sans tenir compte des changements subséquents de valeur jusqu'à la date de conversion (en raison du facteur de conversion de 0,0 à 2,0),
- (iii) CHF 0,289 million, pour les cotisations versées aux instituts de prévoyance et
- (iv) CHF 0,356 million, ce qui correspond à la décote compensatoire dans le cadre du plan de souscription d'actions.

Avec CHF 5,149 millions, le montant maximum à approuver par l'assemblée générale est inférieur d'environ CHF 84 000 à celui de l'année précédente:

- Le Thomas Sieber quittera la direction générale du groupe le 31 août 2020 et recevra pour 2020 une rémunération au prorata du Performance Pool mais aucune PSU ne lui sera allouée ce qui réduit le montant proposé.
- Dans le cadre du plan de souscription d'actions, les membres de la direction générale du groupe peuvent recevoir jusqu'à 100 % de leur rémunération variable à court terme sous forme d'actions bloquées. Les actions sont proposées aux membres de la direction avec une décote de 10% afin d'encourager un niveau élevé d'actionnariat. Désormais, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par la direction générale dans le cadre du plan de souscription d'actions est indiqué comme un élément de rémunération au prix du marché (et non plus à 90% de celui-ci) car cela correspond de fait aux coûts réels encourus par la Bâloise ce qui augmente le montant proposé.



Le montant de la rémunération variable de la direction générale du groupe pour l'exercice 2020 sera déterminé par le comité des rémunérations au début de l'année 2021. Pour l'exercice 2019, la direction du groupe a reçu une rémunération variable d'un montant total de CHF 4,492 millions. Le montant maximum de CHF 5,233 millions approuvé par l'assemblée générale annuelle a donc été respecté (des informations détaillées et les montants à attribuer à chaque membre de la direction du groupe pour 2018 figurent dans le rapport de rémunération aux pages 108 et 109 du rapport de gestion 2019).

Montant en CHF	2019		2020
	Montant maximal	Montant effectif	Montant maximal
– Rémunération variable	4 967 300	4 229 521	4 504 450
– Cotisations aux institutions de prévoyance	266 119	262 283	288 898
– Plan de souscription d'actions avec décote	–	–	356 050
<b>Total rémunération variable</b>	<b>5 233 419</b> Approuvée par l'AG 2019	4 491 804	<b>5 149 398</b> Proposition à l'AG 2020
<b>Total rémunération fixe</b>	<b>4 662 232</b>	4 668 486 *	<b>4 485 367</b>
<b>Rémunération totale</b>	<b>9 895 651</b>	9 160 290	<b>9 634 765</b>

\* La différence par rapport au montant maximal s'explique par des cotisations de sécurité sociale légèrement plus élevées

# Remarques sur l'organisation

## Informations relatives au coronavirus

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 24 avril 2020 à partir de 12 h 00 au siège de la Bâloise Holding SA, Aeschengraben 21, 4002 Bâle. En raison de la situation extraordinaire liée au coronavirus, le conseil d'administration a décidé que, **lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote exclusivement par le biais du représentant indépendant et seront, par conséquent, exclus d'une participation physique.** Il se fonde pour cela sur l'art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures de lutte contre le coronavirus (état au 19 mars 2020).

## Droit de vote

Lors de l'assemblée générale, sont autorisé(e)s à voter les actionnaires avec un droit de vote inscrit(e)s dans le registre des actions le 20 avril 2020 à 10 h 00. Pour des raisons d'ordre technique, aucune inscription dans le registre des actions ne sera possible après cette date/heure.

## Votes par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par le représentant indépendant, le Dr Christophe Sarasin, associé du cabinet d'avocats et de notaires FROMER à Bâle en lui faisant parvenir, avant le 21 avril 2020, une procuration et des instructions de vote au moyen du formulaire ci-joint. Le Dr Sarasin exercera le droit de vote selon les instructions que les actionnaires lui auront fournies.

**Veillez utiliser à cet effet le formulaire « Procuration / Instructions » et l'enveloppe-réponse ci-jointe.**

Votre courrier sera traité dans l'infrastructure de la Bâloise mais sous le contrôle du représentant indépendant.

## Votes par voie électronique

Jusqu'au 22 avril 2020 à 10h 00, les actionnaires peuvent également donner une procuration et des instructions au représentant indépendant, sur Internet, par voie électronique.

**Rendez-vous à cet effet sur le site Internet [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale), ouvrez l'onglet «GVMANAGER ONLINE» et utilisez votre code d'accès personnel ou votre code QR sur le formulaire «Procuration / Instructions».**

### Indications pour l'utilisation du «GVMANAGER ONLINE»:

- Pour des raisons de sécurité, votre code personnel à usage unique n'est valable que pour un seul accès. Sa validité expire dès que vous avez donné vos instructions et quitté le portail.
- Le portail reste cependant accessible avec votre code à usage unique, tant que vous n'avez pas envoyé vos instructions.
- Si vous souhaitez modifier vos données ultérieurement, vous pouvez demander un nouveau code à usage unique au registre des actions ([aktienregister@baloise.com](mailto:aktienregister@baloise.com)).
- Après l'envoi de la procuration, vous pourrez imprimer les instructions que vous avez données en cliquant sur «Vue impression».
- Si vos instructions nous parviennent par différentes voies, nous considérons que la déclaration de volonté avec la date la plus récente est déterminante (date du formulaire de procuration, voire date de l'utilisation du «GVMANAGER ONLINE»). En cas de dates identiques, nous prenons en compte les instructions électroniques.
- Les conditions d'utilisation publiées sur «GVMANAGER ONLINE» s'appliquent.

## Autres remarques relatives à la représentation et l'exercice du droit de vote

- La participation en personne à l'assemblée générale ou la remise d'une procuration à une autre actionnaire ou à un autre actionnaire sont exclues.
- Vous n'êtes pas autorisé à vous faire représenter par votre banque de dépôt (ni par un gestionnaire de fortune professionnel).

- Conformément à l’art. 16 des statuts, dans l’exercice du droit de vote, une/un actionnaire ne peut réunir sur sa personne plus d’un cinquième des actions donnant le droit de voter lors de l’assemblée générale.

## Rapport de gestion

Vous trouverez en annexe le résumé du rapport de gestion dans lequel sont commentés la marche des affaires et les principaux indicateurs. Le rapport de gestion complet (disponible en anglais et en allemand) peut être commandé sur notre page Internet: [www.baloise.com/commande](http://www.baloise.com/commande). De plus, le rapport de gestion ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale peuvent être consultés à partir du 3 avril 2020, au siège de la compagnie, Aeschengraben 21, Bâle, et sont également, comme la présente invitation, disponibles sur [www.baloise.com](http://www.baloise.com).

## Divers

- Les actionnaires peuvent envoyer des propositions, des demandes d’informations et des motions, à Bâloise Holding SA, Secrétaire du conseil d’administration, Aeschengraben 21, 4002 Bâle, [vrs@baloise.com](mailto:vrs@baloise.com), avant le 14 avril 2020. Si elles sont en rapport avec l’ordre du jour et si elles sont admissibles, elles seront consignées dans le procès-verbal avec les réponses du conseil d’administration.
- Les actionnaires qui souhaitent modifier leur adresse de livraison, doivent adresser leur demande par écrit au registre des actions. Les coordonnées sont disponibles au verso de l’invitation.
- Le procès-verbal et le discours du président seront disponibles sur [www.baloise.com](http://www.baloise.com) à partir de 16 h 00 le jour même de l’assemblée générale.

Bâle, le 2 avril 2020

Bâloise Holding SA  
Au nom du conseil d’administration  
Andreas Burckhardt, président

**Annexes**

- Résumé du rapport de gestion
- Formulaire «Procuration / Instructions»
- Enveloppe-réponse



**Bâloise Holding SA**  
**Registre des actions**  
**Case postale, CH-4002 Bâle**

**Tél. +41 58 285 83 24**  
**Fax +41 58 285 90 89**  
**[aktienregister@baloise.com](mailto:aktienregister@baloise.com)**

**[www.baloise.com](http://www.baloise.com)**